

2022

L'ESSENTIEL



JEAN-PAUL BOSLAND

PRÉSIDENT DE L'ŒUVRE DES PUPILLES

C'est à l'occasion du conseil d'administration de l'ODP du 22 février 2023 que j'ai eu l'honneur d'être élu par l'ensemble des membres à la présidence de notre institution. Je mesure l'honneur et la charge afférents à ce mandat et m'engage auprès de vous, familles que nous accompagnons, sapeurs-pompiers, donateurs, à en être digne. Je sais la qualité de service qui est proposée, dont la quête a été au cœur des réformes portées par Grégory Allione.

Dans une conjoncture économique difficile, l'ODP a su être présent auprès de ses bénéficiaires, que ce soit pour ses pupilles et leur famille ou les sapeurs-pompiers en difficulté, pour leur apporter tout le soutien moral et financier dont ils ont besoin. Avec notamment la revalorisation des prestations, le dispositif Solidarités Pompiers de France et l'augmentation du nombre de séjours vacances, nos dépenses sociales n'ont jamais été aussi élevées. Aussi, nous pouvons que nous en féliciter car ce qui a été réalisé, l'a été grâce à la générosité de nos donateurs et mécènes mais également par la solidarité des sapeurs-pompiers et le concours d'un certain nombre de collectivités et du ministère de l'Intérieur.

L'année 2022 aura été l'année de la continuité avec la poursuite des investissements dans des appartements étudiants dans les grandes villes universitaires de France, mais aussi de l'innovation avec la réalisation de la première Fête du printemps de l'ODP, complétant la fête de Noël parmi nos événements festifs et conviviaux.

Durant cette année, la générosité n'aura jamais été aussi importante. Si les dons ont connu une légère progression, ce sont les legs et les assurances-vie qui auront permis une forte augmentation de nos ressources. Le choix de transmettre tout ou partie de votre patrimoine témoigne de votre confiance dans notre association et je vous en suis extrêmement reconnaissant.

Avec L'Essentiel, je suis fier de vous présenter le bilan de mon prédécesseur. Mais un bilan ne se construit pas seul. C'est pour cela que je tiens à remercier tous nos bienfaiteurs qui ont contribué à cette réussite et ainsi soutenu tous nos orphelins, leur famille et nos sapeurs-pompiers en difficulté, à savoir nos donateurs, nos mécènes, nos partenaires, les collectivités et nos collègues solidaires.

NOS MISSIONS

L'ODP, association reconnue d'utilité publique depuis 1928, assure une protection matérielle et morale aux orphelins de sapeurs-pompiers (professionnels, volontaires et militaires) décédés en ou hors service commandé ainsi qu'à leur famille. L'ODP vient également en aide aux enfants du sapeur-pompier dont le conjoint (e) est décédé.

Dans le cadre du dispositif commun « Solidarités pompiers de France », mis en place conjointement avec la FNSPF et la MNSPF, l'Œuvre des pupilles soutient moralement et financièrement les sapeurs-pompiers et leur famille se trouvant en situation de précarité du fait d'un accident, d'une maladie, de la perte d'un emploi, etc.

EN 2022,
L'ODP SOUTIENT

1588 SOIT **1053**
orphelins familles

Osez,
Donnez,
Partagez

ODP
ŒUVRE DES PUPILLES
SAPEURS-POMPIERS
DE FRANCE

LES PRESTATIONS EN 2022

Allocations trimestrielles
Primes vacances & étrennes
Premiers secours

1 938 192 €

Prime d'installation
& fin d'études

127 500 €

Organisation séjours
vacances

469 442 €

Soutien psychologique

46 017 €

Prime réussite diplôme

37 850 €

Aide aux sapeurs-pompiers
en difficulté (Dispositif Solidarité
pompiers de France)

1 452 925 €

Prime rentrée scolaire

341 100 €

Dotation ordinateurs

223 080 €

Organisation
des rassemblements
Parents et Pupilles Majeurs

119 666 €

Aide à la scolarité

379 962 €

Aide au permis
de conduire

149 261 €

Prise en charge mutuelle santé

137 359 €

Création d'entreprise

35 000 €

Aides complémentaires
pupilles et parents

311 616 €

Frais formation professionnelle
pupilles et parents

44 728 €

NOS BÉNÉFICIAIRES

► L'ORPHELIN

dès sa naissance et jusqu'à la fin
de ses études – **et sa famille.**

► LE SAPEUR-POMPIER ET SA FAMILLE

en situation de précarité.

NOS VALEURS

Nous tentons de transmettre toutes ces valeurs dans chacune
des actions que nous menons au quotidien.



L'ENTRAIDE



L'ÉCOUTE



LE RESPECT



LA FRATERNITÉ



LE DÉPASSEMENT
DE SOI

LES MEMBRES

d'une grande famille solidaire

29 MEMBRES

composent le Conseil
d'administration

Ils définissent les choix
stratégiques de l'association
et arrêtent le budget
et les comptes.

102 UNIONS DÉPARTEMENTALES

leurs présidents et
leurs délégués sociaux

Ils constituent le lien indéfectible
entre les familles et le siège
de l'ODP sur le territoire
national.

35 000 DONATEURS

partout en France

Ils permettent la réalisation
de nos actions au quotidien
en faveur de nos bénéficiaires.

NOS ÉVÈNEMENTS 2022



8 - 10 AVRIL

RASSEMBLEMENT DES PUPILLES MAJEURS

Soixante-dix-neuf pupilles venus de 48 départements se sont retrouvés pour le rassemblement annuel des pupilles majeurs, en Isère, au domaine de Suzel à Vignieu (38) : deux ateliers au choix, moment de cohésion et détente au programme.



16 - 17 AVRIL

FÊTE DU PRINTEMPS DE L'ODP

L'ODP a organisé sa première fête, intitulée « fête du printemps de l'odp », en complément des fêtes de fin d'année. Elle a permis à plus de 360 participants de se retrouver pendant deux jours, avec un programme d'activités et de découvertes en plein cœur de Paris.



23 SEPTEMBRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Moment fort pour l'ODP lors de l'assemblée générale avec, en clôture, un discours de Madame Caroline Cayeux, alors ministre déléguée des collectivités territoriales.



11 - 13 NOVEMBRE

RASSEMBLEMENT PARENTS

Cent vingt-six parents se sont retrouvés lors d'un week-end d'échanges et de convivialité qui a pour objectif de leur procurer un espace d'expression libre lié à la particularité de leur situation.



7 OCTOBRE

PRIMES D'INSTALLATION

Neuf pupilles issus du service commandé ont reçu une prime d'installation, signe d'un nouveau départ, à l'hôtel Marriott des Champs-Élysées, à Paris.



3 - 4 DÉCEMBRE

NOËL DES PUPILLES

Lors de cette nouvelle édition qui s'est fait attendre, nous avons eu la joie d'accueillir 39 familles dont 70 pupilles venus de toute la France. Au programme, deux jours de festivités et de nombreuses activités.

22 AVRIL 2022 :

PUBLICATION DU DÉCRET RELATIF A LA MENTION « MORT POUR LE SERVICE DE LA RÉPUBLIQUE »

Le décret relatif à la mention « mort pour le service de la République » et à la qualité de « pupille de la République » était enfin publié au Journal officiel, signe de reconnaissance forte de l'État pour nos sapeurs-pompiers décédés en service commandé et leurs enfants.

LA BANQUE FRANÇAISE MUTUALISTE, UN MÉCÈNE INVESTI TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

En tant que banque des agents du secteur public et partageant les valeurs de solidarité et de responsabilité des sapeurs-pompiers, la Banque française mutualiste a renouvelé son soutien à l'ODP, initié en 2021, par un don de 20 000 euros.

Cet appui à l'action de l'ODP s'est également accompagné de plusieurs initiatives à destination de nos pupilles : invitations privilégiées sur des rencontres sportives, concerts au Stade de France et animations d'ateliers sur la gestion saine du budget et le surendettement lors des Rassemblements des pupilles majeurs.

Ce partenariat riche permet de proposer un accompagnement toujours plus pertinent aux bénéficiaires de l'ODP.

NOTRE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Pour financer l'ensemble de ses actions, l'Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France s'appuie essentiellement sur la générosité du public (dons et libéralités) et sur celle des sapeurs-pompiers. L'ODP bénéficie également de subventions récurrentes comme celle du ministère de l'Intérieur, de collectivités locales, de services départementaux d'incendie et de secours ou encore de financements privés (mécénat d'entreprise).

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Produits et charges par origine et destination	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
1. Produits liés à la générosité du public dont dons, legs, mécénat	9 959 533 €	9 959 533 €	6 211 440 €	6 211 440 €
2. Produits non liés à la générosité du public (Contributions des sapeurs-pompiers)	1 888 346 €		1 775 845 €	
3. Autres produits non liés à la générosité du public	239 330 €		254 920 €	
4. Subventions et autres concours publics	553 663 €		637 121 €	
5. Reprises sur provisions et dépréciations	31 591 €		106 014 €	
6. Utilisations des fonds dédiés antérieurs	1 645 560 €	1 645 650 €	1 827 711 €	1 827 711 €
TOTAL	14 318 113 €	11 605 183 €	10 813 051 €	8 039 151 €
Charges par destination				
1. Missions sociales	7 192 690 €	7 192 690 €	4 855 741 €	4 855 741 €
2. Frais de recherche de fonds	1 092 855 €	1 092 855 €	1 074 222 €	1 074 222 €
3. Frais de fonctionnement	817 004 €	631 588 €	908 585 €	649 559 €
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	3 286 922 €	3 286 922 €	1 988 178 €	1 988 178 €
TOTAL	12 404 071 €	12 204 055 €	8 826 726 €	8 567 700 €
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	1 914 042 €		1 986 325 €	

COMMENT ONT ÉTÉ UTILISÉES LES RESSOURCES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN 2022*



FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

1,09 M€

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

0,63 M€

FINANCEMENT DES MISSIONS SOCIALES

7,19 M€

SOIT POUR
100 €
PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ



RESSOURCES

Représentant plus de 78% des ressources (contre 70% en 2021), les **produits issus de la générosité publique** assoient leur place de principale ressource de l'ODP. En 2022, ils ont augmenté de plus de 30%. Si les dons issus des opérations de collecte et les dons spontanés ont connu une très légère augmentation pour atteindre un global de 2,8 millions d'euros (2,7M€ 2021), cette hausse, comme l'an dernier, s'explique surtout par une augmentation significative du montant des legs et assurances-vie encaissés (5,4 M€ en 2022 contre 3,2M€ en 2021). Un legs accepté et encaissé en 2022 d'un montant de 1,3M€ et une assurance-vie d'un montant de plus de 820K€ expliquent notamment la hausse exceptionnelle de cette ressource.

Concernant les **contributions des sapeurs-pompiers**, on remarque une légère augmentation (+6%) par rapport à 2021. Si l'on constate une légère diminution des dons spontanés des sapeurs-pompiers et des participations collectives des Unions et des Amicales, on enregistre toutefois une forte augmentation des recettes sur manifestations. Avec la fin des restrictions liées à la crise sanitaire, les sapeurs-pompiers se sont fortement mobilisés. En 2022, 140 projets ont été portés, collectant près de 451K€, contre 73 en 2021 (259K€). De plus, l'opération Galette des Rois qui, chaque année, ne cesse de s'étendre dans les boulangeries de France, a permis de collecter 138K€ en 2022 contre 58K€ en 2021. Enfin, les sapeurs-pompiers et leur famille continuent de

bénéficier à prix réduits des hébergements de l'ODP pour leurs vacances permettant ainsi à l'association, d'obtenir d'autres formes de revenus (36K€ en 2022 contre 24K€ en 2021).

La légère diminution des **autres produits non liés à la générosité publique** est due à une conjoncture défavorable des marchés financiers entraînant une baisse des taux d'intérêt pour les placements financiers de l'ODP.

Les ressources liées aux **subventions et autres financements privés** ont connu un fléchissement. Les subventions des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) ont diminué en 2022 par rapport à 2021. Cela s'explique par le fait qu'un SDIS a, en 2021, versé pour deux années, augmentant ainsi exceptionnellement cette ligne de ressource cette année-là.

Quant aux financements privés, si le nombre de dossiers de partenariats et de mécènes a augmenté, le montant collecté au global a, de son côté, baissé. A noter que la subvention du ministère de l'Intérieur a été maintenue (100K€).

Enfin, **l'utilisation des fonds dédiés antérieurs** correspond aux legs qui sont entrés dans le patrimoine de l'ODP par une délibération du Conseil d'administration (CA) antérieure à 2022 mais qui ont été encaissés en 2022. Ce montant s'élève à 1,6 millions d'euros pour 2022.

DÉPENSES

Pour la deuxième année consécutive, **les charges liées aux missions sociales** ont très fortement augmenté (18% entre 2020 et 2021 puis 48% entre 2021 et 2022), représentant ainsi 79% des dépenses totales. Avec 2,3 millions de dépenses en sus, les principales raisons sont la revalorisation de certaines prestations, le coût des séjours vacances qui a doublé, passant de 222K€ à 469K€, en raison de la fin des restrictions liées à la crise sanitaire et le dispositif Solidarités Pompiers de France qui a permis d'indemniser 465 familles de sapeurs-pompiers pour un montant total de 1,3 millions d'euros à la suite des intempéries qui ont eu lieu dans l'Allier, la Creuse ou encore la Dordogne.

Les frais de recherche de fonds ont très légèrement augmenté (+20K€) mais la part de cette dépense a cependant baissé de 15,71% à 12,01%. Une hausse qui s'explique principalement par l'inflation du coût des matières premières (le papier pour nos campagnes de prospection et de fidélisation) mais également la mise en place du don par SMS (+2K€), l'optimisation de nos logiciels (+4K€) et la réalisation d'un audit pour mieux évaluer nos actions de collectes (+5K€). Des augmentations qui ont été compensées par une réduction des dépenses liée à nos actions de communication (-10K€).

Les **frais de fonctionnement** ont significativement baissé (-90K€). Cette diminution, associée à la forte progression des dépenses liées aux missions sociales, permet de réduire de 13,29% à 8,98% leur part dans les dépenses. A cela, 2 raisons principales, la première est due à la réorganisation des services

opérée au sein de la Maison des sapeurs-pompiers de France en 2020. La mutualisation des ressources humaines et des ressources matérielles a en effet permis une maîtrise de ces coûts, et ce, malgré une inflation en constante augmentation. La seconde a trait au Congrès National des sapeurs-pompiers qui s'est déroulé en 2022 à Nancy (Marseille en 2021) et dont la logistique a représenté un coût moindre pour l'association au départ de Paris.

Le **report en fonds dédiés de l'exercice** a quasi doublé entre 2021 et 2022. Pour rappel, il concerne les legs qui ont été acceptés par le CA en 2022 mais qui n'ont pas été encaissés sur l'année. Une augmentation qui s'explique par un nombre de dossiers acceptés un peu plus élevé (24 en 2022 contre 20 en 2021) mais surtout un montant moyen par dossier plus important.

En conclusion, l'année 2022 aura été marquée par une hausse significative aussi bien de ses produits (+32%) que de ses charges (+40%). Une augmentation que l'on peut qualifier de saine puisqu'elle concerne, d'une part, nos dépenses sociales et donc nos bénéficiaires. Les libéralités, les dons et autres formes de revenus ont ainsi principalement bénéficié à la réalisation de nos missions pour nos pupilles, leur famille et les sapeurs-pompiers en difficulté. D'autre part, l'accroissement important de la générosité publique et notamment des legs et assurances-vie nous envoient un signal de confiance dans l'utilisation des fonds que vous nous confiez.

« UNE GALETTE POUR L'ODP », UNE OPÉRATION DE COLLECTE RÉUSSIE !

Le principe ?

Les artisans boulangers participant à l'opération reversent 1 € à l'ODP, pour chaque galette des rois vendue. Les sapeurs-pompiers de toute la France se mobilisent pour porter cette action chez les commerçants de leur commune et les invitent à participer. La deuxième édition de cette opération a dépassé toutes les espérances : les dons ont doublé par rapport à 2021 pour atteindre la somme de 138 518 € collectés, répartis sur 33 départements. Bravo au département du Morbihan, initiateur du projet il y a deux ans, pour avoir collecté le plus de dons avec un montant de 31 634 € !

BILAN COMPTABLE SIMPLIFIÉ

Actif	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Passif	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Actif immobilisé	15 077 941 €	12 438 832 €	Fonds associatifs et réserves	34 053 983 €	32 139 940 €
Placements	21 378 665 €	22 607 204 €	Fonds reportés (legs)	6 140 094 €	4 498 822 €
Autres	5 403 012 €	4 339 337 €	Provisions	662 961 €	694 552 €
			Dettes	1 002 580 €	2 052 059 €
Total général	41 859 618 €	39 385 373 €	Total général	41 859 618 €	39 385 373 €

L'application du nouveau règlement comptable depuis 2020, conduit à comptabiliser les legs acceptés mais non réalisés à l'actif et au passif du bilan, entraînant des variations sur l'actif immobilisé, les fonds reportés et les dettes. De plus, l'augmentation de l'actif immobilisé (+36%) s'explique notamment par la poursuite du programme d'acquisition de logements étudiants pour nos pupilles dans différentes villes universitaires de province.

Au 31 décembre 2022.

BÉNÉVOLAT ET DONS EN NATURE

Tous les administrateurs de l'ODP sont bénévoles. Ils représentent l'association sur l'ensemble du territoire et sont à l'écoute des orphelins, de leur famille et des sapeurs-pompiers rencontrant des difficultés. Sur 2022, 948 heures de bénévolat ont été effectuées. Sur la base du SMIC, la valorisation s'élève à 9 935 euros. A côté de cela, de nombreux sapeurs-pompiers œuvrent bénévolement pour l'ODP et pour lesquels les heures représentent une quantité à la fois non quantifiable et non négligeable (réalisation d'événements caritatifs, lien avec les familles tout au long de l'année, etc.).

Tout au long de l'année, l'ODP bénéficie de dons en nature effectués par des particuliers ou des sociétés. Notre association a reçu des jouets neufs lors de collectes dédiées, de dons de particuliers ou de sociétés. L'ODP a également bénéficié des prestations gratuites pour sa campagne d'affichage avec près de 21 000 panneaux offerts dont la valorisation s'élève à plus de xxx K€.

1 046 heures
de bénévolat ont été effectuées,
pour une valorisation de
11 579€

Campagne d'affichage :
21 000 panneaux
offerts
pour une valorisation
de plus de
125 274€

FONDS DE RÉSERVE

Il doit permettre à l'association de répondre à la totalité de ses engagements au profit de ses ayants-droit dans le cas d'une diminution importante de ses ressources.

L'excédent de l'exercice 2022 se porte à 1,914 M€. Cette somme vient s'ajouter à la réserve existante s'élevant désormais à 32 M€, soit l'équivalent de xx années de financement de nos frais de fonctionnement et de nos missions sociales dont le calcul se base sur le coût moyen d'accompagnement variant entre 1 100 € et plus de 3 000 €, en fonction des situations et la durée de prise en charge allant de 5 à 14 ans.

L'excédent
de l'exercice
se porte à

1,914 M€

Le fonds
de réserve
s'élève à

32 M€

Toutes les informations de ce document sont issues des rapports, moral, d'activité et financier de l'année 2022, disponibles sur le site internet de l'organisation (www.oeuvredespupilles.fr) ou obtenus sur simple demande écrite.



32 rue Bréguet
75011 Paris
Tél. : 01 49 23 18 18

odp@pompiers.fr

www.oeuvredespupilles.fr



LE LABEL DON EN CONFIANCE

L'Œuvre des pupilles est agréée par le Don en confiance

L'agrément repose sur 4 grands principes :

- respect du donateur ;
- transparence ;
- recherche d'efficacité ;
- probité et désintéressement.